

AUTOUR DE L'ABBAYE

JANVIER 2021 - N° 64



SOMMAIRE

Le Mot du Maire	2
La Vie Communale	5 28
Le Coin des Associations	29 31
Infos Pratiques	32 34
Comptes Rendus	35
Conseils Municipaux	47

Le Mot du Maire

L'année 2020 restera marquée dans nos souvenirs comme l'année de la COVID19, à savoir une pandémie mondiale. J'espère une seule chose pour 2021 : voir le bout du tunnel grâce au travail des chercheurs et professionnels de santé. En attendant, l'incertitude sanitaire demeure et il n'y aura donc pas de cérémonie des vœux cette année.

Restons positifs et gardons le cap pour 2021 :

- Augmentation de la population : après des années de baisse, pour la première fois, le nombre de Lonléens a augmenté en 2020 avec + 27 habitants pour arriver à un total (DGF) de 1293 habitants
- Plus de naissances que de décès : entre 2012 et 2017, 10 naissances pour 8 décès/an.

Cette augmentation de la population est le résultat de 12 ans de combat pour garder l'attractivité et la dynamique de notre commune. Augmenter notre nombre d'habitants, c'est aussi garantir et développer nos recettes venant de l'État.

Conformément aux projets annoncés, voici les réalisations 2020 :

- Lonlay ne connaît pas la désertification médicale grâce à l'arrivée du Docteur Marion LE MONNIER et de David depuis août dernier. Fort de leur succès, une 3^{ème} pièce de consultation est en cours de préparation pour accueillir des collaborateurs en renfort, avoir un jeune médecin à Lonlay est aussi un gage d'attractivité qui nous a permis de conserver la pharmacie, reprise par Madame BINET Valérie, depuis novembre,
- La Maison des Assistantes Maternelles a ouvert comme prévu début octobre, à la grande satisfaction des jeunes parents,
- La station d'épuration a été prévue en 2016 par la commune et réalisée par la CDC fin 2020, grâce au soutien de Madame la préfète Chantal Castel et les services de la loi sur l'eau (voir courrier, rapport de manquement administratif du 07/01/2019) page 13,
- La réfection des toitures de l'école et de la mairie,
- La préparation du nouveau lotissement, rue saint Nicolas.

Les projets 2021 :

- La construction de la maison seniors : complexe Ages et Vie pour accueillir 16 résidents avec la création de 6 emplois pour les accompagner,
- Transformation de l'ancien cabinet vétérinaire en Gîte,
- Lutter contre les logements vacants en les réhabilitant pour augmenter les offres de logements disponibles : place Jules Levée et rue Chancerot (6 logements).

Pour 2021, les projets ne manquent pas mais il faut rester vigilant car les enveloppes attribuées par l'Etat sont de plus en plus restrictives.

Pour finir, je tiens à remercier l'implication du comité des fêtes, des bénévoles et des Lonléens qui ont tout mis en œuvre pour nous préparer un joli bourg (illuminations, crèche, sapins, vitrines pour les fêtes de fin d'année et ce, malgré le contexte particulier.

Enfin je souhaite, en mon nom et celui du conseil municipal, à toutes et tous ainsi qu'à vos familles et vos proches tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Votre Maire,
Christian DEROUET

Visite de la préfète à Lonlay-l'Abbaye

« Votre commune a gagné 30 habitants »

Le maire et ses adjoints ont accueilli le 1 décembre, la nouvelle préfète, Françoise Tahéri. Ils lui ont présenté la commune, leurs actions, projets et exposé leurs difficultés.

La préfète, Françoise TAHERI, (2ème à droite) entourée du maire de Lonlay et de ses adjoints. (©Publicateur)



Mercredi 23 décembre 2020. Lonlay-l'Abbaye. « Une ancienne préfète m'avait préconisé de recevoir chaque nouveau préfet nommé dans le département pour lui présenter la commune et les difficultés rencontrées », amorce le maire, Christian Derouet.

Un document de 40 pages

Fort de ce conseil, le premier édile et ses adjoints ont accueilli Françoise TAHERI le 1er décembre. Ils lui ont remis un document d'une quarantaine de pages. « J'ai traité l'évolution de la commune et la stratégie de l'équipe municipale basée sur l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens et la lutte contre la baisse de la population pour préserver nos commerces », explique l'élu avant d'ajouter : « Je constate une stagnation de la population. J'espère voir une évolution positive ». Et la préfète de leur annoncer une bonne nouvelle : « Votre commune a gagné 30 habitants »

4 axes de travail

Le maire lui a présenté les 4 axes sur lesquels la municipalité a travaillé depuis 2008 : l'emploi, les services, les commerces, l'habitat.

« Même si la commune ne peut pas agir directement, elle peut participer activement à son développement ».

La municipalité a procédé à la révision du POS (Plan d'occupation des sols) en PLU (Plan local d'urbanisme) afin de créer une zone d'activités, avec la construction d'un bâtiment de stockage pour la Biscuiterie de l'Abbaye. »

« et la reconstruction totale du siège social des Ets Jacques Lebaudy ». Le maire a énuméré les services créés : la boulangerie, la station communale, le distributeur de billets, la MAM (Maison des assistantes maternelles), la salle de télétravail avec utilisation de la visioconférence pour les réunions avec l'AMF (Association des maires de France), le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)... et demain la maison des seniors et le local de nuitée.

Répondre à la demande

Au chapitre de l'habitat, les élus ont voulu répondre à une diversité de demandes dans un souci de préserver les terres agricoles, en créant un lotissement de 10 terrains et en répertoriant tous les bâtiments agricoles pouvant être transformés en habitation comme à La Couvrie où le village qui était composé d'un seul foyer en compte 4 aujourd'hui ou encore à La Chevalerie aux Lièvres.

Elle procède au rachat et à la réhabilitation de maisons vacantes, jusqu'à instaurer un impôt pour sensibiliser les propriétaires, au désenclavement et à l'aménagement de trois maisons vacantes dans le bourg pour faire 6 logements.

Les imbroglios politiques

Le maire a abordé les imbroglios politiques auquel il a dû faire face, notamment les menaces de suppressions des aides financières pour la station d'épuration communale. « **Une partie des terrains a été achetée après travaux** », a-t-il rappelé.

L' élu a évoqué aussi la requête de la préfecture auprès du tribunal administratif pour faire annuler les budgets annexes de la CDC (audience 2018) ; la requête du maire de Chanu en 2017 pour détournement de pouvoir et de procédures de la CDC ; la requête de la commune pour la conférence des maires transformée en conférence des territoires « **pour que nos politiques gardent la main sur la CDC. Les politiques détournent les lois, quelle exemplarité ?** » ; les différents courriers des chefs d'entreprises qui ont rencontré des difficultés pour leurs différents projets, le départ d'une entreprise de Lonlay pour Flers qui compte aujourd'hui 12 salariés.

« **J'ai voulu démontrer à la préfète toutes les énergies nécessaires pour faire revivre la ruralité et lui ouvrir les yeux sur les imbroglios qui viennent freiner nos projets alors que le rôle des politiques devrait plutôt être celui de facilitateur** », conclut le maire.

Après cette visite, la préfète de l'Orne s'est exprimée sur le Facebook de la préfecture, précisant « **L'Etat, grâce au Plan de relance, s'engage au côté de la commune pour l'accompagner dans cette dynamique** ».

La Vie Communale

Mouvement de personnel...



Nous sommes heureux de vous présenter notre nouvelle secrétaire de mairie, Stéphanie DELACOUR, habitante de Lonlay l'Abbaye depuis 12 ans, qui est chargée, depuis le 04 janvier, de :

- accueillir et renseigner la population
- instruire les dossiers dans les domaines de l'état civil, les élections, l'urbanisme
- conduire les projets et suivre les marchés publics et les subventions
- assister, préparer le conseil municipal, les délibérations, les comptes-rendus
- préparer et suivre l'exécution du budget et la comptabilité : engagements des dépenses et recettes, paie, etc...
- gérer le patrimoine communal : réservation des salles, locations, loyers, etc...
- gérer la communication : bulletin municipal, réseaux sociaux, site internet

Elle remplace Sophie FERT, dont le CDD arrivait à échéance fin décembre 2020, après 6 ans passés au sein de la mairie. Nous remercions sincèrement Sophie pour tout le travail effectué et lui souhaitons bonne continuation dans ses projets professionnels et personnels.

Diplômée de Tourisme (Bac +5) à l'Université de Lyon, Stéphanie a travaillé ces 20 dernières années dans ce domaine notamment en tant que responsable de l'Office de Tourisme du Bocage Normand à Vire. Elle a donc monté des dossiers de subventions (Département, Région, Europe), conduit de nombreux projets en lien avec les élus et développé la communication (site internet, pages Facebook). De plus, elle parle anglais (et allemand), ce qui constituera, sans aucun doute, un atout pour nos ressortissants britanniques nombreux à Lonlay. Nous sommes certains que toutes ses compétences seront profitables à notre commune.

Suite à une réorientation professionnelle début 2019, elle décide de changer de voie. Après un poste d'assistante de direction à la Chambre d'Agriculture en 2020, elle postule donc à la mairie de Lonlay et suite à un entretien mené par le CDG61 (Centre De Gestion des collectivités territoriales de l'Orne), Stéphanie est choisie parmi 8 candidats !

Nous sommes ravis de l'accueillir parmi nous et sommes certains qu'elle saura bien s'intégrer à notre équipe, composée de Sandrine, à mi-temps au secrétariat également, et des agents techniques Rémi, Sébastien et Christiane..

Souhaitons donc la bienvenue à Stéphanie DELACOUR !

NB : Fraîchement élue lors des dernières élections, Stéphanie DELACOUR doit donc, comme le veut la loi, démissionner du Conseil Municipal. Elle sera remplacée par la suppléante au sein de la liste municipale, une autre Stéphanie : Stéphanie PICK, auxiliaire de vie à l'UNA.

Nous lui souhaitons la bienvenue au sein du Conseil Municipal.

LES TRAVAUX REALISES PAR REMI ET SEBASTIEN

- La passerelle salle Ste Thérèse

la nouvelle totalement confectionnée aux ateliers pendant le confinement

Avant



Après



- puis celle derrière la boulangerie également refaite



- Le meilleur « désherbant » début de reprise des joints de trottoirs

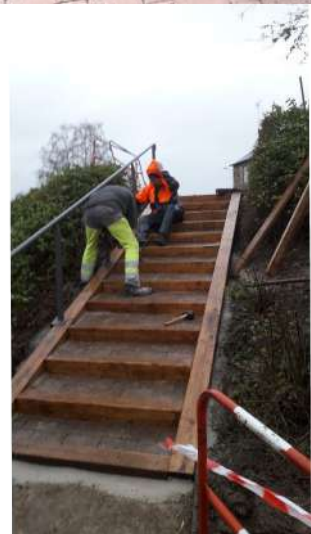
Remise à neuf - les bacs à fleurs (28)



- Déblaiement d'un arbre route de Beauchêne



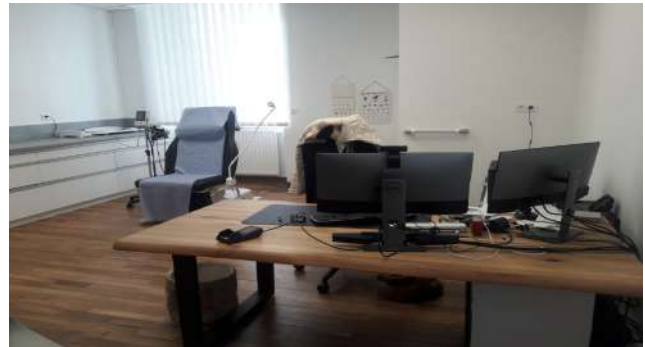
- puis l'escalier au parc du pressoir



CABINET MEDICAL DE LONLAY L'ABBAYE



Dès le 17 août notre médecin Madame Marion LE MONNIER et David s'installent dans leur nouveau cabinet médical place St Sauveur à Lonlay-L'Abbaye, victimes de leur succès une 3ème salle de consultation est en préparation .



D'après le Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Orne, il ne restera plus que 180 généralistes à court terme dans ce département, soit un praticien pour 1500 habitants , déserts médicaux que nos politiques de droite comme de gauche n'ont su anticiper, avec des dégâts collatéraux au niveau de nos pharmacies.

Dr LE MONNIER Marion
Médecine Générale

Tél 02.33.38.67.28

Mail www.docteurlemonnier.fr



Lonlay-l'Abbaye, deux maisons des seniors sortiront de terre d'ici 2022

La commune de Lonlay-l'Abbaye va accueillir d'ici 2022, deux maisons des seniors financées et construites par l'entreprise Ages et Vie de Besançon.



Un visuel du projet de construction de deux maisons des seniors Ages et Vie route du Stade.

Jeudi 10 décembre 2020, Anne Leclercq, représentante de la Société Ages et Vie de Besançon, est venue en personne annoncer la bonne nouvelle aux élus de la commune de **Lonlay-l'Abbaye**.



« Le premier permis de construire de maisons des seniors Ages et Vie dans l'Orne a été accepté pour Lonlay-l'Abbaye ». **Anne Leclercq** représentante de la société Ages et Vie Priorité aux Lonléens
Ce n'est pas une, mais deux maisons des seniors qui seront financées et construites par la Société Ages et Vie, route du Stade, sur un terrain de 3 117 m² racheté à la commune.

Elles permettront aux personnes âgées ne pouvant (ou ne voulant) plus demeurer chez elles, de rester à Lonlay-l'Abbaye et de bénéficier d'un accompagnement 24 h/24 et 365 jours par an. « Une priorité sera accordée aux habitants de Lonlay-l'Abbaye et à leurs ascendants », souligne Anne Leclercq. 16 personnes âgées et 6 emplois créés. Ces deux maisons des seniors d'environ 380 m² seront louées meublées à au moins 16 personnes âgées (possibilité pour les couples de partager une chambre).

« Six emplois pérennes et non délocalisés seront créés, en CDI et à temps plein », précise la représentante de la société.

Les logements s'adaptent aux besoins des résidents et évoluent en fonction de leur dépendance (lit médicalisé, barres d'appui...). Une équipe d'auxiliaires de vie (dont certaines habitent à l'étage avec leurs familles) s'occupe de l'aide au lever, au coucher, à la toilette, aux déplacements, la préparation et la prise de repas, le ménage, l'entretien du linge, jardinage, les animations, la vie sociale...

« Tout est pensé pour ne pas changer les habitudes et rompre l'isolement : dans un cadre convivial et rassurant, les résidents qui le souhaitent sont invités à participer à la vie de la maison, aide à la préparation des repas, pliage du linge, jardinage... », explique Anne Leclercq.

Un espace commun

Les maisons des seniors Ages et Vie disposent de toutes les pièces de vie habituelles. L'espace commun (environ 80 m²) comprend un salon, une salle à manger et une cuisine, où les repas sont préparés quotidiennement, les menus sont choisis en concertation avec les résidents. Les espaces privatifs (environ 30 m²) sont composés d'une chambre/séjour, d'une salle d'eau, et d'une entrée indépendante avec terrasse. On peut y vivre en couple, avec un animal de compagnie et même apporter ses meubles.

Un accompagnement important

Cette structure permet de bénéficier d'un accompagnement important. En moyenne, l'entreprise constate un reste à charge d'environ 1 600 € mensuels tout compris, aides déduites (APA, crédits d'impôts, APL). Ce tarif comprend le loyer, les charges locatives, les frais d'achats alimentaires et les prestations d'aide à la personne. Ce montant est toujours calculé au cas par cas, en fonction des situations personnelles.

Un projet à 2 millions d'euros

L'entreprise Ages et Vie investit 2 millions d'euros pour ce projet à Lonlay-l'Abbaye.

« Pas un centime ne sera déboursé par la commune ».

Christian DEROUET Maire de Lonlay-l'Abbaye « C'est le plus beau projet de notre mandature.

Il répond parfaitement aux objectifs que nous nous étions fixés en 2008 pour améliorer la qualité de vie des habitants, rompre l'isolement et la solitude ».

Ages et Vie accepte de s'implanter à Lonlay-l'Abbaye grâce à son attractivité : plusieurs professionnels de santé (médecins, pharmacien, infirmières), commerces de proximité et d'un nombre d'habitants supérieur à 1 000. Elle sera référente pour tout le département de l'Orne et nous avons su le faire savoir d'où d'autres projets devraient voir le jour à Rânes, Ceaucé.

LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Emplacement précédent



A Lonlay-l'Abbaye,
la maison d'assistantes
maternelles accueille
16 enfants



Sauvegarder l'effectif scolaire

Cette nouvelle implantation dans la commune a été formulée par une importante demande collégiale de mamans de la commune, la municipalité a donc répondu favorablement à leur demande.

« Ce projet était aussi un moyen de conserver une population jeune et de pérenniser au maximum les effectifs de l'école »,

Un projet à 376 400 €

Le coût global de l'opération s'élève à 376 400 €, avec une subvention de l'État de **145 862 €**. Le reste, 230 538 € reste à la charge de la commune.

Cette MAM est mise à disposition des assistantes maternelles pour un loyer de 500 HT/mois.

Lettre de remerciements des Assistantes Maternelles

Bonjour,

Notre Mam des Loulous (Maison d'Assistantes Maternelles) a ouvert ses portes le 1^{er} octobre 2020.

Et ce projet n'a pu se faire seul...



A l'occasion de cette nouvelle année, et par le biais du bulletin municipal, nous souhaitons toutes les quatre, remercier Monsieur le Maire, ses adjoints et ses conseillers d'avoir cru en notre projet et de nous avoir soutenues en mettant à notre disposition une maison adaptée à notre profession.

Egalement un remerciement aux Etablissements Lebaudy John Deere, le Crédit mutuel, la Biscuiterie et Intermarché de Domfront pour leurs dons de jouets, financiers, de biscuits et de matériels.

Un grand merci aussi à nos parents employeurs, aux habitants de la commune et des alentours, à nos familles et amis ainsi qu'à nos collègues pour avoir participé financièrement à nos actions (cagnotte, tombola) et ainsi contribuer à l'acquisition d'une structure motrice pour nos petits loulous.

Toute l'équipe se tient à la disposition des parents, désireux de faire garder leurs enfants dans un environnement bienveillant et ludique. Pour toutes informations, vous pouvez nous contacter au 02.33.37.86.81.

Vanessa, Cécilia, Nadège et Hélène

Remise des clés aux assistantes
en présence des artisans



MIEUX IDENTIFIER VOTRE ADRESSE

LA

NUMÉRISATION

Votre conseil municipal a pris la décision portant désignation et numérisation des voies de la commune.

Votre adresse sera complète et précise, elle facilitera la localisation de votre habitation pour les différents services de secours, elle sera aisément identifiable pour les services de livraisons et les différents services que vous êtes susceptibles de recevoir à domicile.

Pour se faire, la commune de Lonlay a choisi de travailler en collaboration avec

ORNE MÉTROPOLE Division Ingénierie 61

MISSION D'ASSISTANCE POUR L'ADRESSAGE COMMUNAL

Le travail d'adressage est une compétence communale, de la responsabilité du maire au titre de son pouvoir de police générale à la « commodité de passage dans les rues, places et voies publiques »

Disposer d'une adresse unique et fiable est une nécessité pour :

- l'accès à une connexion fibre optique,
- les interventions pour les services de secours (SAMU, Pompiers, etc ...)
- la distribution du courrier, des colis,
- les démarches sur Internet pour diverses actions : changement de carte grise, ouverture de compteur eau, électricité, etc ...

Dans ce contexte, l'Agence Orne Métropole (division Ingénierie 61) propose d'accompagner les communes dans leurs actions d'adressage avec l'objectif de mettre en place une base adresse locale fiable, homogène sur le territoire départemental, en cohérence avec les bases de données nationales.

Ce dispositif est indispensable pour valoriser vos biens, vos besoins, votre commune, afin d'être toujours de plus en plus attractifs, cela représente un travail de fourmis, soyez très attentifs, réceptifs à l'écoute lorsque François L'AUTOUR et Alain DURAND seront de passage à votre domicile afin de connaître vos besoins, vos souhaits.

- C'est un travail d'anticipation pour l'avenir, je compte sur vous pour les accueillir avec courtoisie, merci à tous.

LA STATION D'ÉPURATION

En 2016, la Préfecture informe la commune de Lonlay que la station des eaux usées devait être remise aux normes afin d'améliorer la qualité des rejets dans l'Egrenne.

En septembre 2016, la commune lance une consultation pour remédier à cette situation et retient la société SOGETI comme maître d'œuvre. .

Au 1^{er} janvier 2017 la Communauté de Commune prend la compétence

Enfin la station devient opérationnelle fin 2019.

(voir courrier manquement de la Préfecture)



PRÉFÈTE DE L'ORNE

Direction départementale
des territoires de l'Orne

Alençon, le **07 JAN, 2019**

Service Eau et Biodiversité
Bureau Réglementation Eau et Pêche

Monsieur le Président
Domfront Tinchebray Interco

Nos réf :
Affaire suivie par : Karine SUZANNE
Tél. 02 33 32 52 13
Courriel : ddt-seb@orne.gouv.fr

1 Place du Général Leclerc Tinchebray
61800 TINCHEBRAY BOCAGE

Objet : Contrôle au titre de la police de l'environnement – STEU Lonlay l'Abbaye

P.J. : Rapport de manquement administratif

Monsieur le Président,

La communauté de communes de Domfront Tinchebray Interco est compétente en assainissement collectif, elle doit donc veiller à respecter les réglementations relatives à la police de l'environnement, et en particulier à celles concernant l'assainissement.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport de manquement administratif concernant le contrôle effectué le lundi 12 novembre 2018 par deux agents de mon service, en présence de monsieur Chancerel, vice-président en charge de l'assainissement, et de monsieur Derouet, maire de Lonlay l'Abbaye. Ce contrôle conclut à la non-conformité de la station de traitement des eaux usées du fait de plusieurs points liés à la sécurité et à la filière de traitement.

Aussi j'attire votre attention sur la nécessité de présenter à mes services un projet pour remédier aux non-conformités avec un échéancier au plus tard pour le **31 mars 2019**. Les travaux devront être commencés le 15 octobre 2019.

En l'absence de réponse de votre part, la police de l'eau proposera à la signature de madame la préfète un arrêté de mise en demeure. Ce dernier entraînera, entre autre, la suppression des aides financières par l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Conformément aux dispositions de l'article L 171-6 du code de l'environnement, vous disposez d'un délai de 15 jours pour faire valoir toute observation écrite relative aux constatations mentionnées dans ce rapport.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

L'Adjointe au Chef du Service
Eau et Biodiversité


Céline BUREAU

Madame, Monsieur,

Vous avez le projet de supprimer une haie.

Toutefois, cet élément naturel est susceptible d'être protégé au titre de différentes réglementations, et son arrachage peut être interdit ou soumis à conditions.

Vous êtes donc invité à compléter le verso de ce document, à joindre les photos et plan, puis à envoyer ces éléments, par voie postale à :

Direction départementale des territoires - SEB/BNPE
Cité administrative
Place Bonet- BP 537
61007 Alençon cedex

ou bien sous forme de courriel à ddt-seb@orne.gouv.fr

La Direction Départementale des Territoires va étudier votre demande. Après analyse, un courrier vous sera adressé afin de lister l'ensemble des réglementations (urbanisme, BCAE 7, protection de l'environnement...) auxquelles votre projet est soumis, ainsi que les démarches à réaliser si besoin auprès des services concernés.

Une copie de la réponse sera adressée à la mairie du site d'arrachage pour information.

Cité administrative, Place Bonet, CS 20537
61007 ALENÇON cedex
Tél. 02 33 32 50 50 - [dd t @ orne.gouv.fr](mailto:ddt@orne.gouv.fr)

www.orne.gouv.fr
Accueil : 8h30 - 12h00
13h30 – 17h00

Date d'arrivée en DDT : N° dossier :

Guichet d'information « HAIES »

Informations disponibles sur le site:

<http://www.orne.gouv.fr/guichet-unique-de-la-haie-r2910.html>

Demander

Nom/prénom - Raison sociale : _____

Adresse postale du demandeur : _____

Code postal / commune : _____

N° téléphone : _____

adresse mail : _____@_____

Si vous avez déposé un dossier PAC « surfaces » :

N° Pacage: 061 __/__/__/__/__/

Linéaire de haie sur l'exploitation le jour de la demande (mètres) : _____M

Localisation du projet d'arrachage de Haies

N° haie	Commune	Lieu-dit	Référence cadastrale ou N° d'ilôt (Année du RPG)	Date envisagée des travaux d'arrachage (mois/année)	Linéaire à arracher (en mètres)
---------	---------	----------	--------------------------------------------------	-----------------------------------------------------	---------------------------------

Localisation du projet de replantation de Haies*

N° haie	Commune	Lieu-dit	Référence cadastrale ou N° d'ilôt (Année du RPG)	Date envisagée des travaux de replantation (mois/année)	Linéaire à replanter (en mètres)
---------	---------	----------	--------------------------------------------------	---------------------------------------------------------	----------------------------------

* : Pour les agriculteurs, la BCAE 7 impose la replantation du linéaire équivalent à celui arraché.

Motif de l'arrachage :

Joindre **une photo** aérienne (RPG, geoportail...) et **un plan de situation** (carte au 1/25 000) en localisant :

- **en rouge**, la ou les haies arrachée(s) avec le N° correspondant (voir tableau)
- **en vert**, la ou les haies replantée(s) avec le N° correspondant (voir tableau)

Joindre également un **court descriptif** de la ou des haies existantes (essences,%) et de celle(s) à replanter (essences,%)

TOUJOURS PLUS DE SERVICES A LONLAY-L'ABBAYE

Réalisation d'un gîte de 15 lits dans l'ancien cabinet vétérinaire

AVANT



Coût total de 245 372,50 € HT dont subvention de :

- l'État 49 074,60 €
- la Région 46 000 €
- le Département. 20 000 €

APRES



Ce gîte sera fonctionnel fin mars prochain

ANCIENS COMBATTANTS. Gilles Bouchard élu président

Un nouveau président a été élu à la tête de l'association des anciens combattants.

Nouveau président de la section locale des anciens combattants de Lonlay, Gilles Bouchard, 54 ans, entend bien poursuivre les actions menées par son prédécesseur, Daniel Aubert, qui présida la section pendant plus de 20 ans. « Malgré la crise sanitaire due au Covid et les confinements imposés, l'association a pu cependant assurer les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre 2020 », souligne Gilles, boucher à Barenton. « Il n'y aura pas de grands changements pour 2021 mais, suivant l'évolution, la cérémonie du 8 mai est programmée



Gilles Bouchard.

car nul ne sait comment cet épisode sanitaire se terminera. Je reste optimiste ».

CCAS. Un bon d'achat de 20 € pour les aînés

Chaque année, en octobre, les membres du CCAS (centre communal d'action sociale) faisaient bénéficier d'un repas servi par le Grenier à Sel aux aînés de la commune. « Vous connaissez les difficultés actuelles liées au covid-19. De ce fait, les membres du CCAS ont choisi de vous offrir un bon d'achat d'une valeur de

20 € par personne ayant 70 ans à compter du 1^{er} janvier 2020. Ce bon est à utiliser au Grenier à Sel, sur présentation de celui-ci et ce avant le 15 décembre », informe le maire, Christian Derouet qui par cette action, a voulu apporter son soutien au commerce local.

11-NOVEMBRE. Une cérémonie en petit comité



C'est une bien triste cérémonie qui s'est déroulée en petit comité, mardi soir, 10 novembre, pour célébrer l'armistice de 1918. Seuls le maire, Christian Derouet, le président de la section locale des anciens combattants, Gilles Bouchard, un porte-drapeau et Daniel Aubert qui fut président de la section locale pendant 27 ans (39 années d'adhésion), ont rendu hommage aux morts de la Grande Guerre. Une gerbe a été déposée au pied du monument aux morts avant d'observer une minute de silence.

■ CYCLISME

LONLAY-L'ABBAYE. Seulement 51 jours de course pour François Bidard

Le Lonléen François Bidard (AG2R-La Mondiale) vient de boucler son 4^e Giro d'Italie à l'issue de son 51^e jour de course en 2020. C'est son 6^e grand Tour en cinq saisons pro.

Les années se suivent et ne se ressemblent pas pour François Bidard, surtout en cette année 2020 perturbée par la crise sanitaire de la Covid-19.

Tandis que la saison cycliste professionnelle est repartie, samedi 1^{er} août, François Bidard n'a repris que le 18 du mois avec le Tour du Limousin jusqu'au 21. La raison de ce retard pour le Lonléen : une blessure au genou contractée en stage en juillet en vue de la préparation au Tour de France où il était dans la pré-sélection de douze coureurs.

« Il n'y avait que huit places et cette blessure me coûte la sélection à mon premier Tour de France » lance François Bidard dont les plans de préparation ont été sérieusement perturbés à cause de cela.

Malgré cette saison particulière, il totalise 28 500 km de vélo pour seulement 51 jours de course (dont 38 du 18 août au 25 octobre) alors que dans une saison normale, cela va aux alentours de 75 (80 en 2019).

Pas son meilleur Giro

« C'est beaucoup de kilomètres d'entraînement depuis le 1^{er} novembre 2019 pour peu de jours de course » souffle le coureur ornais d'AG2R-La Mondiale passé professionnel au sein de cette équipe en 2016. Une année particulière où les

résultats ne sont pas à la hauteur des espérances du coureur. Il vient de terminer son 4^e Giro d'Italie, dimanche 25 octobre, en se classant 39^e au classement général alors que l'an dernier il avait été 30^e après une place de 6^e dans une étape.

Cette année, il revient d'Italie avec deux places de 15^e soit bien en dessous de ses espérances. « Ce n'est pas mon meilleur Giro, ni ma meilleure saison. J'ai surtout rempli mon rôle d'équipier sans vraiment trouver l'ouverture pour aller chercher la victoire ou un meilleur résultat. »

Au départ de ce Giro, l'objectif était de décrocher un top 20 au classement général. De ce côté, c'est plutôt réussi puisque deux coureurs d'AG2R-La Mondiale sont dans cette tranche : Aurélien Paret-Peintre, 16^e et Larry Warbasse, 17^e (François Bidard étant le 3^e coureur de son équipe dans le classement général final).

« Il nous manque que la victoire d'étape pour l'équipe.

C'est vrai que nous avons été malchanceux en début de course avec les abandons sur chute de Tony Galopin et de Ben Gastauer. Tony nous a beaucoup manqué pour la suite » ajoute François Bidard.

Malgré ces déconvenues sur ce Giro 2020, le Lonléen, ap-



François Bidard totalise 28 500 km de vélo en cette année 2020 si particulière.

précie cette course. « Le Giro d'Italie est une course que j'affectionne, tant pour son esprit vélo avec les longues distances des étapes, que l'ambiance italienne. » Avec François, nous avons évoqué cette grève de la 19^e étape où les coureurs ne voulaient pas

prendre le départ dans les conditions annoncées la veille.

Une belle aventure de finir un grand tour

« L'organisateur du Giro aime les records. La veille de cette longue étape, nous avions battu le record du

dénivelé positif (5 650 m) dans une course cycliste en grim pant le Stelvio, toit de la course à 2 758 mètres d'altitude. Le soir en arrivant à l'hôtel, on nous annonce un changement de parcours de la 19^e étape à cause de l'effacement d'un pont, avec une distance qui est passée de 251 à 263 km. Ajoutez à cela, les longs transferts entre les arrivées et les départs. Nous arrivions dans les hôtels à 20 h 30 pour se réveiller à 6 h 30 le lendemain ainsi que les tests PCR contre la Covid-19. Nous en avons eu six au total de ce Giro. C'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Nous avons voulu montrer que nous sommes des humains et qu'il y a des limites à ne pas dépasser. C'est déjà un exploit d'avoir pu courir le Giro 2020 en octobre et que la course ait pu aller à son terme à Milan. À cause du mauvais temps, à une journée près, nous n'aurions pas pu grimper le Stelvio... »

Ceci dit, François Bidard qui a disputé quatre Giro d'Italie et deux Vuelta d'Espagne depuis 2016 sans aucun abandon est très satisfait. « C'est toujours une belle aventure de finir un grand tour. »

Rentré chez lui, à Lonlay-l'Abbaye, lundi 26 octobre, il

va se reposer avec une période de trois semaines sans vélo. Il va reprendre à la mi-novembre en faisant un peu de VTT et de route ainsi que du renforcement musculaire en course à pied.

Programme européen en 2021

Il retrouvera son équipe en Espagne lors du stage programmé du 3 au 18 décembre (pas de stage en novembre, contrairement aux autres années). Un stage plus long cette année où il va faire plus ample connaissance avec ses nouveaux équipiers. Notamment le Belge Greg Van Avermaet, champion olympique sur route, le Luxembourgeois Bob Jungels, ainsi que Lilian Calmèjane.

Pour la reprise des compétitions, le calendrier n'est pas arrêté mais il n'y aura pas de déplacement en Australie en janvier 2021. François Bidard devrait reprendre avec le Grand prix La Marseillaise fin janvier.

« Le programme de l'équipe devrait être plus européen en 2021 » conclut François qui, comme tout le monde est dans l'expectative de l'évolution de la crise sanitaire de la Covid-19.

Guy Vallée

Calendrier prévisionnel du début de saison :

Stage Espagne : 11 / 23 janvier

Reprise des compétitions » la marseillaise » : 31 janvier

Tour de la Provence : 11/14 février

Uae tour : 21/27 février

Laiguelia (Italie) : 3 mars

Tour de la Catalogne : 22/28 mars

Assemblée Générale 2020

C'est devant un public réduit que s'est tenue le 8 septembre 2020 l'Assemblée Générale de l'ADMR de St Bômer, le nombre d'invitations ayant été volontairement limité en raison du COVID.

En l'absence du président, le vice-président Marcel LEMOINE et la secrétaire Viviane VIOLLET ont présenté les rapports d'activité et financier 2019. Le nombre d'heures d'intervention a progressé de 4% en mode prestataire, soit 15089 heures, celui des personnes aidées de 2% soit 141 clients au lieu de 138 en 2018.

Comme les années passées, l'essentiel de l'activité se situe auprès des personnes âgées ; à noter, par ailleurs, l'augmentation de la demande de garde d'enfants passant de 24 h en 2018 à 433 h en 2019.

Les membres du bureau ont remercié les élus pour les subventions accordées chaque année, et remercié également les salariées pour leur sérieux et leur professionnalisme, notamment pendant la période très particulière du Covid où, malgré une diminution volontaire de l'association du nombre d'interventions pour limiter les risques, toutes ont été réalisées notamment concernant l'aide à la personne.

En cas de besoin, contacter l'ADMR au 0233371777, ou au bureau situé près de la mairie de St Bômer.

Le président, Roland Desdoits, au nom des membres du bureau et de l'ensemble du personnel de l'association, vous souhaite ses meilleurs vœux pour la nouvelle année, en espérant qu'elle soit plus sereine que l'année écoulée et que nous puissions nous retrouver comme par le passé.



ASSOCIATION LOCALE ADMR DE SAINT BOMER LES FORGES

Mairie – 61700 SAINT BOMER LES FORGES

Tél. : 02 33 37 17 77 – Fax : 02 33 37 17 77 – www.admr61.fr – adm.stbomer@fed61-admr.org

Siret : 78097401000016 – Agrément qualité n°2007-2-61-28

NOS ECOLES

LONLAY-L'ABBAYE

SEPTEMBRE

Travaux : Nous remercions **la commune de Lonlay** pour les travaux de toiture effectué cet été.

La rentrée en musique : Le premier jour de rentrée, un musicien est venu dans les classes pour faire découvrir le violon aux enfants.

Nouvelle équipe du RPI :



De gauche à droite : Emilie Lechevallier (CM1), Perrine Pelluet (CP), Isabelle Gerbault, (MS-GS), Elodie Binet (CM2), Christelle Deniaux (CE1-CE2), Elise Rodrigues (TPS-PS-MS) et Laurence Hallier (CE2)

OCTOBRE

La semaine du goût : Du 12 au 16 octobre, les élèves de l'école ont participé à la semaine du goût. Toute la semaine, ils ont pu goûter différents saveurs et fruits. Ils ont également fait de la pâtisserie et découverts différentes épices.



Les sorties :

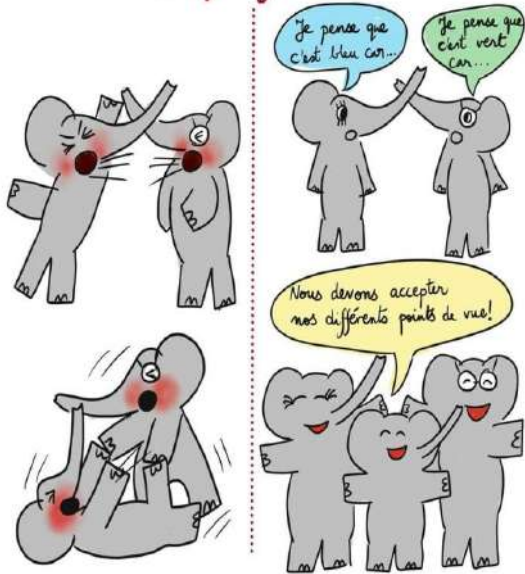
Natation : Les élèves de CP ont eu la chance de terminer leurs 10 séances de natation avant le confinement.



Cinéma : De plus, les élèves des 3 classes ont pu participer au festival Cinéfilou les 15 et 16 octobre pour aller voir « Loups tendres » et « les trois mousquetaires » au cinéma les 4 Vikings à Flers.

NOVEMBRE

Respecter la liberté d'expression de chacun



Le port du masque et la minute de silence des CP :

Depuis le 2 novembre 2020, les élèves des classes élémentaires (du CP au CM2) doivent porter le masque en classe. Ils se sont très bien adaptés à la nouvelle situation.

A la rentrée, une minute de silence a été faite à la rentrée en hommage à Samuel Paty en expliquant avec des termes simples et doux la notion de liberté d'expression :



DECEMBRE

Téléthon : Le vendredi 4 décembre, les élèves ont participé au Téléthon 2020 au sein des écoles.

L'école avait organisé des ateliers sportifs dont la course du muscle : A chaque tour, l'enfant gagnait une gommette sur son bracelet pour comptabiliser le nombre de tour. Les familles étaient invitées à parrainer leurs enfants. Les actions ont eu lieu dans les cours d'école (entre 9h et 12h pour les classes maternelles et à partir de 14h en CP). Nous remercions l'APE d'avoir fourni le goûter qui a ensuite été offert aux enfants



Exposition de photographie :

Les Cp de l'école de Lonlay ont exposé sur le grillage de l'école le fruit de leur travail sur la photographie.

Il s'agissait d'apprendre à utiliser l'outil numérique (tablettes), découvrir quelques œuvres et expérimenter la photographie dans le but de s'exprimer pour représenter le monde environnant, raconter, témoigner. Nous remercions la mairie pour avoir donné son accord pour l'exposition. Malgré les masques, les enfants ont montré de l'inventivité pour exprimer des émotions comme "s'étonner", "se méfier", "s'ennuyer", "aimer", etc.....



« Un soir, une histoire » :

Pour Noël, les conditions sanitaires et sécuritaires ne nous ont pas permis de proposer une chorale cette année... Pour Noël, Le RPI a donc tenté de se renouveler pour proposer quelque chose à distance pour les enfants et leur famille. Nous avons donc organisé une action baptisée : "un soir, une histoire". Chaque soir de la dernière semaine avant les vacances, les enfants ont reçu une vidéo avec un membre de la communauté éducative ou communale qui leur a lu une histoire. Les histoires de Noël ont été choisies en fonction de l'âge des enfants pour apporter un petit moment de joie à distance pour les fêtes.

Pour une inscription ou pour nous contacter :

Ecole de Lonlay

Mail : ce.0610980j@ac-caen.fr

Tel : 02 33 38 09 42

Inscriptions : <https://fr.padlet.com/ce0610980j/c4w3es6lzwci>





Association Parents d'Elèves Lonlay / St-Bômer

Quand la municipalité nous a demandé de faire le bilan de nos activités pour ce 2^e semestre 2020, nous nous sommes dit qu'il allait être rapide ! Nous n'avons pas pu assurer les tenues de nos animations habituelles : pique-nique de rentrée, soirée dansante, marché de Noël.

Notre volonté dès le 1^{er} confinement était de maintenir nos manifestations sous d'autres formes que celles que l'on connaît, mais les contraintes étaient telles que le principe de réalité s'est imposé à chaque fois et a conduit à l'annulation dès le mois de mars (déjeuner aux tripes fin mars).



Les actions menées ce semestre ont été, pour la 1^{ère} fois, la vente de sapins de Noël et de chocolats. Elle a rencontré un vif succès avec 58 sapins vendus et 85 sachets de chocolats, fournis par les boulangeries de Lonlay et St-Bomer et livrés à domicile par nos bénévoles.

L'Assemblée Générale, qui n'a pas pu se tenir en 2020, est prévue pour janvier 2021 ; venez nombreux, nous rejoindre, donner vos idées !

Nos projets pour 2021 sont encore flous et seront conditionnés à un retour à la normale des conditions sanitaires. S'il intervient, nous organiserons de nouveau nos animations habituelles (ex : tombola, kermesse, ... etc) ou bien, nous pensons organiser un Drive avec des plats à emporter (type choucroute, poule au blanc, paëlla ou couscous).

Enfin, nous voulions terminer ce propos par des remerciements :

- A toute l'équipe enseignante pour avoir maintenu coûte que coûte la qualité du service d'éducation tout au long de l'année malgré les grandes difficultés rencontrées
- A la municipalité pour avoir tout fait pour laisser ouverte l'école pour nos enfants
- Aux membres de l'Association pour leur investissement



A très bientôt sur nos manifestations !

Le Bureau

ST BOMER

Septembre

Journée du patrimoine

Dans le cadre de la journée du patrimoine les élèves sont allés voir une exposition de photographies sur Saint Bômer.



Octobre :

Natation: Les élèves de CE1 et CM2 ont eu la chance de terminer leurs 10 séances de natation avant le confinement.

Sortie Ciné Concert :

Les CM1 et CM2 se sont rendus à Passais pour voir un ciné-concert « Comicolor » de Gablé le 1er octobre



Élections des délégués :

Le 13 octobre les 4 classes de l'école de Saint Bômer se sont rendues chacune leur tour à la mairie de Saint Bômer afin d'élire les délégués de classe.



La semaine du goût

Le 16 octobre dans le cadre de la semaine du goût les élèves ont pu déguster :

- du fromage pour les CE1 et CE2
- différents jus de fruit et de légume pour les CM1 CM2



Les CE1 et CE2 sont également sortis dans le bourg de Saint Bômer afin d'observer le paysage et de réaliser des croquis.



Décembre :

Téléthon : Les élèves des classes de Saint Bômer sont allées courir sur la stade pour soutenir les enfants malades.



Vendée Globe : Les élèves de la classe de CM2 suivent la course du « Vendée Globe » et soutiennent la navigatrice Clarisse Cremer. Ils ont également participé à un concours dont le but était de réaliser une fresque collective sur le thème « Dessinez votre Vendée Globe ».



LES POMPIERS DE LONLAY-L'ABBAYE

En cette période particulière due à cette fâcheuse pandémie, nous sommes obligés de nous adapter c'est pourquoi nous avons annulé notre traditionnelle STE BARBE qui est pour nous le moment de faire le point sur l'année passée. Cette année notre activité opérationnelle est de 226 interventions.

- Malaises ou blessés à domicile ou sur voie publique ou du travail : 135
- Accidents de la route: 23
- Feux : 53
-
- Sorties diverses (inondations, chutes d'arbres, sauvetage animaux destruction de nids,) : 15

Ne pouvant avoir aucune cérémonie, nous ne pourrons pas mettre à l'honneur nos sapeurs-pompiers : pas de remise de médaille, ni de grade .Nous ne les oublierons pas : soit l'année prochaine à la st BARBE 2021 ou à une occasion au cours de l'année 2021 .

Pour beaucoup de choses, la Covid 19 nous a obligé à nous adapter, je remercie mon équipe pour leur sérieux et leur engagement pour affronter toutes ces nouvelles règles qui ont évolué au fur et à mesure des jours en intervention ou en formation.

Plusieurs pompiers sont arrivés à l'âge de la retraite, ils sont partis dans l'anonymat, nous ne les oublierons pas. Il leur sera fait un départ digne de leur investissement .On leur souhaite une bonne retraite.

En ce début d'année, nous allons recruter car si il y a des départs il faut obligatoirement des nouveaux, nous recherchons des personnes susceptibles d'avoir de la disponibilité en journée. Venez nous rencontrer le dimanche matin vers 11 h00, il y aura toujours du monde pour vous recevoir.

Le centre de Lonlay a été doté d'un nouveau véhicule plus fonctionnel un CCR camion-citerne rural , il remplace l'association de deux véhicules qui étaient notre CCFM camion-citerne feu de forêt moyen et le VAL véhicule d'appoint léger .

Voici une photo.



Mon adjoint l'adjudant-chef Franck LETISSIER, le président de l'amicale, l' adjutant Dominique RAULT et toute l'équipe des pompiers de Lonlay l'Abbaye se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Capitaine VAUGEOIS Ludovic

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2020

Suite à la Visite du jury du 25/07/2020

NOM PRENOM	Adresse et Catégorie
Ancienne ferme fleurie	
PASDELOUP Rolande	Les Vallées
BAILEY PAMELA	Le Cerisier
PELLERIN Nicole	Les Vallées
ROMANO PAMELA	LA Houdonnière
Commerce	
Le Restaurant de l'Abbaye	16 Place Jules Levée
Façade fleurie	
PLET Andrée	15, Place Jules Levée
DURAND Maryvonne	23 Rue du Centre
DURAND Françoise	12 rue St Michel
CHEVALIER Catherine	10 place Jules Levée
LE MONNIER Claudine	Rue du Centre
LESCOUZERE Pierrette	8, Rue Chancerot
LESCOUZERE Sophie	22, Rue Saint Nicolas
Maison Fleurie, balcon, pelouse	
ASTIER Jean-Louis	13 Rue st Michel
HEUZÉ Serge	Lotissement du Grand Jardin
VILLETTE Régine	Lieu-dit Ranfougeray
MARY Daniel	12 Place St Sauveur
LEMERAY M. Annick	17 Lotissement le Clos
BIZET Rémy	La Chevalerie Pilet
BISSON Janine	10 Lotissement du Val
CHAMPS Paulette	1, Route du Val
SEIGNEUR M. Josephe	15 Rue Saint Nicolas
ROMMÉ Andrée	5 Route de Domfront
ANDRÉ Martine	2 Rue du Stade
AUBERT Bernard	Les Isles
DUMOULIN Caroline	22 rue du Centre
ROULLIER Paulette	17 Rte du Stade

PRIX D'ENCOURAGEMENT

Madame LAGADEC Rolande

**LES BONS D'ACHAT DE 5 € OU 10 € MAX (MEME POUR UN PRIX DE 35 €)
SERONT DISTRIBUES COURANT JANVIER 2021 ET SERONT VALABLES
UNIQUEMENT CHEZ LES COMMERCANTS PARTICIPANTS DE
LONLAY-L'ABBAYE**

ETAT CIVIL DU 01/07 AU 31/12/2020

Naissances :

- MOY Tylian Mattéo Joël le 06 juillet 2020
- LETONDEUR Marius Gabin Gaspard le 18 août 2020
- VALLEÉ Léna Charlène le 03 octobre 2020
- BEAUDET Louise Capucine Livia le 04 décembre 2020
- CROTEAU Krystal Inayah Claudine le 15 décembre 2020



Mariages :

- BARON Cédric Roger François et CHEVALLIER Céline le 04 juillet 2020
- LE SCOUL Nicolas William Raymond et BARRÉ Tiphanie Béatrice Laëtitia le 25 juillet 2020
- CHAMBON Adrien Cédric et JÉGAT Amandine Marie Bénédicte le 05 septembre 2020
- GUESDON François Aurélien Michel et BIDARD Pascaline Florence Delphine le 26 septembre 2020



Décès :

- BIDARD Guy Yves Pierre le 02 septembre 2020
- MÉZENGE Gilbert Fernand Maxime le 05 novembre 2020
- LASSERRE Jean-Marie Raoul Marcel le 07 novembre 2020



LE COIN DES ASSOCIATIONS

FOYER DE L'AMITIE

Chers amis, Bonjour,

Cette année, très compliquée, a bouleversé nos habitudes : plus d'activités, aucune rencontre, les journées, pour certains d'entre nous, sont longues...

Aussi le foyer de l'amitié, pour vous remettre du baume au cœur, a décidé d'offrir à tous ses adhérents un repas au Relais de l'Abbaye (Aperitif, entrée, plat, dessert, café et boisson) et bien sûr dès que les mesures de sécurité le permettront ; un bon vous sera remis et vous pourrez réserver votre jour auprès du restaurateur (du lundi au vendredi midi). Une permanence se tiendra à la salle polyvalente pour la distribution des bons.

D'autres part, le Foyer de l'Amitié, dès que le déconfinement sera terminé, reprendra ses activités.

Nous avons cependant, retenu la salle polyvalente pour un loto le **DIMANCHE 14 FEVRIER** et un concours de belote le **VENDREDI 19 MARS**, naturellement si tout va bien....

En espérant que cette nouvelle année 2021 sera meilleure que celle qui vient de s'écouler et que l'on puisse retrouver au plus vite notre vie d'avant

Prenez bien soin de vous
Bonne Année

A bientôt
Le bureau

NOTA: lors de la distribution des bons pour le restaurant, nous prendrons la nouvelle cotisation pour 2021 qui, cette année est ramenée à 10€ au lieu de 15€ (par chèque)



LE COMITE DES FÊTES

L'année 2020 n'a pas été favorable pour toutes nos activités, d'abord la randonnée de juillet fut annulée ainsi que le vide grenier et la fête foraine.

Mais nous avons tout de même eu l'accord de la préfecture pour mettre tout en œuvre, par un petit groupe de bénévoles, pour faire les décorations de Noël qui mettent du baume au cœur et un peu de gaîté à notre village, en cette période compliquée.



Nous remercions Delphine et Hervé pour nous avoir remis un sapin, ainsi que les employés communaux (Remi et Sébastien) qui ont bien voulu participer à sa mise en place.

Passons à l'année 2021, qui débutera par l'annulation de notre repas de janvier. Mais nous espérons que les prochaines festivités auront lieu

- Notre randonnée le dimanche 11 juillet 2021
- Notre fête foraine, feux d'artifice et vide grenier le samedi 28 et le dimanche 29 août 2021
- Notre repas annuel prévu le dimanche 30 janvier 2022

Le comité des fêtes vous souhaite à tous de joyeuses fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne année 2021 et surtout une bonne santé, en espérant des jours meilleurs.





FOOT SAISON 2020-2021

Après l'arrêt au 13 Mars 2020 de la Saison dernière nous avons repris en Septembre avec un protocole strict mais le plaisir était au rendez-vous : se retrouver et "taper le ballon".

Comme pour beaucoup, le covid a des conséquences : une pratique aléatoire, l'impossibilité d'organiser des manifestations qui nous permettent de faire face à nos dépenses et une baisse du nombre de licenciés.

Pour la nouvelle Saison 2020-2021, nous avons une équipe U9 et une équipe U13. Après les quelques journées de rencontres, nos U13 sont actuellement premiers de leur groupe et les U9 évoluent en plateaux où ils sont en progrès. Avec le confinement de Novembre, nous n'avons pu reprendre les entraînements que le 9 Décembre avec un protocole plus strict qu'à la rentrée. Les matchs devraient reprendre le 16 Janvier 2021 en fonction du contexte sanitaire ???

A la fin de Janvier 2020, la Fédération Française de Football avait mis en place une opération sans précédent au bénéfice des Clubs : "l'Opération Club 2ème Etoile" afin de fêter le titre de Champion du Monde 2018 des Bleus. Au regard des conditions posées, notre Club était éligible pour recevoir une dotation en matériel et textile de l'équipementier Nike. C'était un kit pour les Jeunes et les Seniors: Maillot-Short-Chaussettes et ballons.

Pour le flocage des maillots, nous avons sollicité la Biscuiterie de l'Abbaye (numéro, logo du Club et logo de la Biscuiterie) qui a répondu favorablement à notre demande. Nous remercions son PDG, Mr Charles Lebaudy pour ce geste et sa présence lors de la remise officielle aux U13 le Samedi 19 Septembre (photos). Un grand merci à notre sponsor.

Nos Meilleurs voeux et surtout une bonne santé à toutes et à tous pour cette nouvelle année 2021.



Amicalement Foot.
Le Bureau

Informations pratiques

MAIRIE

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Permanences du Maire :

Sur rendez-vous, le vendredi toute la Journée et le samedi matin

Téléphone : 02.33.38.67.36

Email : mairie-lonlay-labbaye@wanadoo.fr

Site: www.lonlay-labbaye.com

- CABINET INFIRMIER DU BOCAGE

LONLAY L'ABBAYE-SAINT CLAIR DE HALOUZE

02.33.06.90.32



Yannick, Valérie, Alexandra, Vincent et David

- MAISON MEDICALE DE LONLAY Route du Stade

Permanences tous les jours à **7 H 15 précises**

Sauf Le JEUDI à **8 H 30 précises**

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi de 9h à 12h

Et le samedi de 9h à 11h30

Téléphone : 02.33 .37.64.32



ESPACE NUMERIQUE



Atelier numérique :

Accompagnement de démarches administratives :

Sur rendez-vous, auprès d'Alain DURAND

(06.81.82.57.28)

Espace en libre service :

Gratuitement sur demande au secrétariat de Mairie, aux horaires d'ouverture de la Mairie



Déchèterie

Horaires d'ouverture de la Déchèterie
de LONLAY L'ABBAYE

- du 1er Avril au 30 Septembre

- du 1er Octobre au 31 Mars

Lundi et Mercredi de 14h00 à 17h00

de 14h00 à 17h00

Vendredi de 14h00 à 18h00

de 14h00 à 17h00

Samedi de 9h00 à 12h00
de 14h00 à 18h00

de 9h00 à 12h00
de 14h à 17h00

La commune de Lonlay
est présente sur
Facebook



Suivez nous et écoutez
toutes nos actualités sur
notre page « Village de
Lonlay-l'Abbaye »
[www.facebook.com/
lonlaylabbaye](http://www.facebook.com/lonlaylabbaye)

ÇA ROULE A DOMF'

Besoin de déplacement : pensez à « Ça roule à Domf' »

Le service de transport solidaire a été mis en place sur le Domfrontais par l'association « Domfront en Vie » présidée par Cécile Rousselet. Toutes les personnes majeures et (mineures accompagnées) peuvent y faire appel. Jean-Marie Leroy est le responsable de ce service.

Une trentaine de chauffeurs bénévoles font régulièrement des déplacements pour des personnes qui en font la demande. Certains chauffeurs déclarent :

- **On est là pour rendre service, pour permettre aux gens de sortir. Ça permet de garder du lien social. C'est un réel plaisir.**

Alors, n'hésitez pas à prendre contact au 06 51 90 97 96, vous aurez tous les renseignements nécessaires (adhésion, coût, fonctionnement). Un membre de l'association peut même venir chez vous expliquer le fonctionnement.

Envie de rendre service : devenez chauffeur bénévole

L'association fait de plus en plus de déplacements. Elle recherche donc des chauffeurs bénévoles. Une indemnité kilométrique est versée par le bénéficiaire et vous donnez votre temps. Chaque chauffeur remplit le planning mensuel (via internet) au gré de son propre emploi du temps. Il accepte ou non les longues distances.

Si le cœur vous en dit, rencontrez Jean-Marie Leroy au 06 51 90 97 96, il vous expliquera la démarche.

“ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRE” DANS LE DOMFRONTAIS

L'accompagnement solidaire est un service de transport à la demande mis en place par l'association Domfront En Vie.

Il a pour but d'accompagner dans leurs déplacements, les personnes majeures sans capacité de conduite autonome, temporaire ou permanente.

Les mineurs peuvent également bénéficier de ce service s'ils sont accompagnés d'un adulte.

POUR QUI ?

Pour les personnes qui ne peuvent pas conduire ou qui n'ont pas de véhicule, domiciliées dans le Domfrontais :

- CDC de Domfront
- CDC du Bocage de Passais
- communes limitrophes de Domfront.

PAR QUEL MOYEN ?

Avec des chauffeurs bénévoles, qui utilisent leur propre véhicule, qui sont en règle avec la législation et qui respectent les horaires convenus.

QUELS TARIFS ?

Les kilomètres parcourus sont calculés à partir du domicile du chauffeur bénévole. L'indemnité sera de 0,40€ / km avec un minimum de 2€ (soit 5 km).

POUR ALLER OÙ ?

Les chauffeurs bénévoles vous accompagnent à la carte, au gré de vos déplacements... que ce soit pour :

- Faire ses courses dans le Domfrontais
- Aller chez le coiffeur
- Faire des démarches administratives
- Rendre visite à des amis
- ou encore, pourquoi pas, aller faire une petite partie de belote...

QUAND ?

Du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Les réservations se font par téléphone
au moins 48h à l'avance : 06 51 90 97 96



Communauté de Communes

Andaine-Passais

Amélioration de l'habitat

PROFITEZ D'AIDES FINANCIÈRES POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT !

Les Communautés de Communes de Domfront-Tinchebray Interco et Andaine-Passais vous accompagnent dans les travaux de rénovation de votre logement grâce à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH-RR).

Vous êtes **propriétaire occupant** ou **propriétaire bailleur**, vous souhaitez faire des économies d'énergie, mettre aux normes, ou adapter votre logement à la perte d'autonomie :

Contactez un conseiller Habitat du CDHAT avant d'engager vos travaux !

Renseignements gratuits et sans engagement au 02 31 53 73 73

Selon la nature des travaux et vos ressources, l'OPAH-RR peut vous aider à financer une part importante des travaux grâce aux aides de nombreux partenaires : Agence nationale de l'habitat (Anah), Conseil départemental de l'Orne, Région Normandie, Etat, Caisses de retraite...

Permanences ouvertes à tous les habitants des Communautés de Communes de Domfront-Tinchebray Interco et Andaine-Passais sur **rendez-vous** :

- **Domfront-en-Poiraise** : le 1^{er} mardi dans les locaux de la mairie – Place de la Roirie
- **Juvigny-Val-D'Andaine** : le 2^{ème} mardi dans les locaux de la Communauté de Communes - 26 av. Léopold Barré

- **Tinchebray-Bocage** : le 3^{ème} mardi dans les locaux de la mairie – 5 boulevard du Midi
- **Passais-Villages** : le 4^{ème} mardi dans les locaux de la Communauté de Communes – 6 place du Marché

Important : le port du masque est obligatoire



Compte rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2020

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Christian DEROUET- Jacqueline GUERIN –Jean-Claude COQUIO – François LAUTOUR - Véronique BESNARD - Christophe PELLERIN - Natacha BOUCHARD - Samuel POTTIER - Vanessa FOURRÉ - Philippe LETONDEUR - Pascale LESELLIER – Christian LAFONT – Stéphanie DELACOUR – Alain DURAND

Absents excusés : Isabelle LANGLOIS a donné pouvoir à François LAUTOUR

Secrétaire de séance : François LAUTOUR

M. Le Maire informe que tous les conseillers ont reçu le courrier fait à Mme La Préfète et la réponse de celle-ci.

(Courriers annexés à ce compte-rendu)

1- Dévolution du marché Aménagement d'un gîte dans l'ancien cabinet vétérinaire

M. Le Maire expose que suite au marché lancé pour l'Aménagement d'un Gîte dans l'ancien cabinet vétérinaire, nous devons retenir les entreprises les mieux-disantes selon les différents lots. Il y a eu 41 entreprises qui ont retirées le dossier et 15 entreprises ont répondu à l'offre.

M. Coquio prend la parole pour résumer les entreprises les mieux disantes, c'est-à-dire qui ont obtenu les meilleures notes sur les taux suivants :

Prix : 60 % Techniques 40 % sont :

- Lot 1 : démolitions-maçonnerie : cout estimatif : 37 000.00 €
EG Maçonnerie : **31 897.50 €**
- Lot 2 : Charpente-Bardage-Couverture : cout estimatif : 28 500.00 €
Entreprise DEGRENNE : **18 958.61 €**
- Lot 3 : Menuiseries Extérieures : cout estimatif : 20 000.00 €
SARL SMA : **18 000.00 €**
- Lot 4 : Menuiseries intérieures : cout estimatif : 7 500.00 €
SARL LALANDE : **6 114.00 €**
- Lot 5 : Cloisons sèches-isolation : cout estimatif 20 000.00 €
SARL MFI : **15 672.15 €**
- Lot 6 : Plomberie-Pec : cout estimatif : 17 500.00 € (sans tenir compte des options)
SAS SCF : **18 387.11 €** + 4 options soit un cout (accessoires sanitaires PMR, hotte aspirante) pour un total de 24 063.31 €
- Lot 7 : Electricité-Chauffage –VMC : cout estimatif : 21 500.00 €
SARL SN EJS : **19 855.00 €**
- Lot 8 : Carrelage-Faïence : cout estimatif : 12 750.00 €
SARL SCHMITT : **11 794.97 €**
- Lot 9 : Peintures-Parquets : cout estimatif : 15 250.00 €
SAS GERAULT : **11 294.12 €**
- Lot 10 : VRD-Espaces verts : cout estimatif : 35 000.00 € sans tenir compte des options
SARL COURTEILLE : **31 277.50 €** + 2 options (Portails-Clôtures et espaces vert plantations) pour un total de 36 17.50 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les propositions ci-dessus.

Le montant du marché s'élève donc à 193 667.16 € H.T soit 232 400.59 € TTC (avec les options)

M. Le Maire signale que la mairie a obtenu une subvention DETR de 20%, un plafond de 20 000 € de la part du Département et 46 000.00 € de la Région.

2- Etude préalable à la mise en place d'un périmètre de droit de préemption sur les fonds de commerce

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une étude préalable à la mise en place d'un périmètre de droit de préemption commercial a été réalisée par la CCI Ouest Normandie.

Cette étude a été envoyée par mail au Conseil Municipal pour qu'il puisse en prendre connaissance avant la réunion.

Le périmètre est basé sur le commerce existant : la majorité des commerces du bourg de la commune sont situés d'un axe allant de la place Saint Sauveur à la Place Jules Levée et empruntant donc la Rue du Centre.

Le périmètre est défini en cœur de bourg de façon à concentrer l'activité commerciale autour de cet axe tout en redonnant plus de centralité à la mairie et aux équipements/services qui se trouvent autour.

Il est également étendu jusqu'au commerce Rapid Market sur sa partie sud. Un triangle inscrit entre les, route du Val, route du Stade et le stade est compris également en tenant compte de la présence de services sur ce secteur notamment du vétérinaire. De même, la périmètre s'étend à l'est dans la Rue Saint-Michel, tenant compte de la présence du Crédit Mutuel et englobe l'atelier de réparation automobile situé un peu plus au nord.

Enfin, le choix a été fait de ne pas étendre le périmètre à la RD 22 sur laquelle se trouve certaines activités mais qui ne sont pas de commerces de proximité, il s'agit plutôt d'activités en lien avec une clientèle spécifique (mécanique, agriculture).

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire analysant la situation du Commerce et de l'Artisanat de proximité à l'intérieur de ce périmètre, et les menaces pesant sur la diversité commerciale et artisanale et pris connaissance du projet de plan délimitant le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité,

Considérant l'avis favorable de la Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest Normandie,

Considérant la mission essentielle de la Commune de valoriser son territoire et son cadre de vie,

Considérant la volonté de la Commune d'offrir aux habitants actuels et à venir un cadre de vie agréable,

Considérant que le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux permet de :



- Maintenir la diversité des activités commerciales et artisanales,
- Lutter contre la mono-activité dans certains secteurs d'activités,
- Faciliter l'installation et la venue de nouveaux commerçants et artisans,
- Conserver l'activité du centre bourg,

Dans le périmètre concerné fixé par délibération

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité 1°) Décide de valider le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat tel que proposé ci-dessous et d'instituer à l'intérieur de ce périmètre un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et baux commerciaux,

Périmètre de droit de préemption commercial



-  Périmètre de droit de préemption
-  Cadastre
-  Bâti

Source : Open street map

2°) Autorise M. Le Maire, ou ses adjoints, au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à exercer au nom de la commune ce droit de préemption,

3°) Autorise M. Le Maire ou ses adjoints, à signer tous documents se rapportant à cette affaire,

4°) Précise que ce droit de préemption entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire lorsqu'elle aura fait l'objet d'un affichage en Mairie et d'une insertion dans les deux journaux suivants (Ouest France et Le Publicateur).

3- Maîtrise d'œuvre – Création Lotissement St Nicolas

En vue de la construction d'un lotissement route de la Butte du Clos, lieu-dit Saint Nicolas, M. Le Maire propose de retenir la société SOGETI pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre pour les Travaux de Construction du lotissement-St Nicolas à Lonlay L'Abbaye.

Le contenu de la mission est :

Mission de bases :

Etude préliminaire et Esquisse, délai d'exécution : 4 semaines
Etude d'Avant-projet : délai d'exécution : 4 semaines
Etude de Projet : délai d'exécution : 2 semaines
Assistance à la passation des contrats de travaux : délai d'exécution : 3 semaines
Visa / délai d'exécution : 1 semaine
Direction de l'exécution des contrats de travaux : délai d'exécution : La durée des travaux
Assistance aux opérations de réception : délai d'exécution : 2 semaines

Missions complémentaires :

Dossier Loi sur L'Eau
Permis d'Aménager
Assistance à maîtrise d'ouvrage

L'offre de prix :

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de juillet 2020.

Forfait provisoire de rémunération :

Sur les missions de base :

Le montant prévisionnel de l'opération est de : 350 000.00 € HT, le taux d'honoraires est de 5.00 %.
Le forfait provisoire est donc fixé à 17 500.00 € HT, soit 21 000.00 € TTC, le taux de TVA étant de 20%.

Sur les missions complémentaires :

Forfait 8 200.00 € HT soit 9 840.00 € TTC.

Soit un montant provisoire de rémunération : **25 700.00 HT**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour missionner la Société SO-GETI pour les travaux définis ci-dessus.

4- Modification des Statuts de la CDC – Rétrocession de la compétence santé aux communes

Vu le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu les statuts de Domfront-Tinchebray Interco,

Vu la délibération en date du 23 juillet 2020 de Domfront-Tinchebray Interco acceptant la rétrocession de la compétence santé aux communes.

Vu le courrier de Monsieur le Président de Domfront-Tinchebray Interco sollicitant l'avis des communes membres de la Communauté de Communes sur cette modification des statuts,

Considérant que les communes doivent délibérer pour accepter la rétrocession de cette compétence,
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la modification des statuts de Domfront-Tinchebray Interco en supprimant les lignes suivantes :

« Pôles de santé libéraux ambulatoires : Etude, création et gestion de Pôles de santé libéraux ambulatoires, d'intérêt communautaire et éventuellement de satellites ».

5- Délibération opposition au transfert de la compétence PLU, cartes communales

M. Le Maire, rappelle aux membres du conseil municipal, qu'actuellement, la communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco ne dispose pas de la compétence PLU et cartes communales. La loi ALUR prévoyait le transfert automatique de cette compétence au 27 mars 2017 mais une minorité de blocage s'est manifestée au sein de notre intercommunalité pour le maintien de la compétence aux communes.

Pour les intercommunalités n'ayant pas la compétence à ce jour, cette même loi prévoit que le transfert est effectif au premier jour de l'année suivant l'élection du président de l'intercommunalité consécutive au renouvellement des conseils municipaux.

Les communes membres de cet établissement de coopération intercommunale peuvent s'opposer à la mise en œuvre automatique de cette disposition si, dans les trois mois précédents la date de transfert effectif au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y oppose. Il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal, la compétence Plan Local d'Urbanisme qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- s'oppose au transfert de la compétence urbanisme (établissement du PLU) à la communauté de communes Domfront Tinchebray Interco.

6- Arrêté d'opposition au transfert des pouvoirs de police « spéciale » du Maire au Président de l'EPCI

Le maire de la commune de LONLAY L'ABBAYE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9-2 relatif au transfert des pouvoirs de police du maire au président d'établissement public de coopération intercommunale,

VU les statuts de la communauté de communes « Domfront Tinchebray Interco »,

Considérant que la Communauté de communes « Domfront Tinchebray Interco » exerce une compétence en matière de « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » ; « assainissement collectif et non collectif » ; « création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs » ; « politique du logement et du cadre de vie ».

Considérant que l'exercice de cette compétence par la communauté de communes implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire attachés à cette compétence au Président de la Communauté de communes ;

Nous opposons au transfert automatique des pouvoirs de police liés à la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » ; « assainissement collectif et non collectif » ; « création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs » ; « politique du logement et du cadre de vie ».

7- Délibération relative à l'élaboration d'un site patrimonial remarquable (SPR).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité afin que la commune être classée Site Patrimoniale Remarquable (SPR)

8- Etude d'une demande de subvention Tennis de table

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu une demande de subvention de l'Association ABI Section Tennis de Table d'un montant de 600 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte son versement.

9- Décision modificative – Amortissement compétence culture

M. Le Maire informe qu'il y a lieu d'effectuer un virement de crédits dans le budget de la Commune afin de régulariser les écritures d'amortissements de la compétence Culture.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

	- dépenses d'investissement	
	13912-040 =	+ 481 €
- dépenses de fonctionnement	13913-040 =	+ 802 €
6811-042 =	+ 2 529 €	
	13917-040 =	+ 313 €
	2313-100030 :	+ 933 €
- recettes de fonctionnement		
777-042 =	+ 1 596 €	
6419 :	+ 933 €	
	- recettes d'investissement	
	28183 -040 =	+ 1 169 €
	28184 -040 =	+ 1 360 €

10- Questions diverses.

❖ M. Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme La Préfète confirme que la délibération du Conseil Communautaire du 3 juillet 2020 portant création de la « Conférence des maires-conférence des territoires » est illégale. En effet, la loi ne prévoit pas que cette commission puisse être composée d'autres personnalités que les maires des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

❖ M. Le Maire fait lecture du courrier de M. LOCHON, gérant du Coccimarket, répondant à notre demande de renseignements complémentaires (bilans), il signale que ce sont des documents privés, qu'il n'a pas à nous les transmettre. Un rendez-vous est prévu entre M. Lochon et M. Le Maire et ses adjoints.

A ce sujet, M. Lafont Christian, conseiller municipal, prend la parole et indique qu'il a demandé à M. Lochon « s'il se fonctionnariserait » car celui-ci a modifié ses horaires d'ouverture et de fermeture, en ouvrant une demi-heure plus tard et en fermant une demi-heure plutôt ce qui fait 2 heures de moins d'ouverture pour nos Lonléens. M. Le Maire et le conseil municipal prend acte de cette remarque.

❖ Lecture du mail de Mme Julie-Anne PORTE, de la Région Normandie = accord de 46 000 € de subvention pour notre gîte communal.

❖ M. Le Maire informe le Conseil Municipal concernant la sécurisation de l'entrée du bourg, qu'il est en attente d'une proposition du Conseil Départemental.

❖ Lecture d'un courrier anonyme, reçu de la part du Département, demandant un ralentisseur Rue Chancerot ainsi qu'une ligne ferroviaire Alençon – Le Havre et une ligne ferroviaire directe Alençon – Paris.

Compte rendu du Conseil Municipal du 21 Octobre 2020

Étaient présents : Mesdames et Messieurs C. DEROUET – J. GUERIN - J.C COQUIO – I. LANGLOIS - F. LAUTOUR - V. BESNARD - C. PELLERIN – N. BOUCHARD - S. POTTIER - V. FOURRÉ – P. LESELLIER - C. LAFONT – A. DURAND

Absents excusés : Néant

Pouvoirs : Stéphanie DELACOUR a donné pouvoir à Vanessa FOURRE

Philippe LETONDEUR a donné pouvoir à Christian LAFONT

Secrétaire de séance : Véronique BESNARD

La séance est ouverte à 20h30.

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal que la réunion se déroule en séance extraordinaire vu les délais très courts pour étudier le dossier.

Comme la loi l'exige, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur le déroulement de la séance en séance extraordinaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte.

1 - Candidature à l'Appel à projets – Revitalisation des Centres-Bourgs Ornais

M. Le Maire informe le conseil municipal que suite à la politique gouvernementale, une convention a été signée avec le département de l'Orne pour aider les communes à la revitalisation des Centres-Bourgs.

En effet, le Département a la volonté d'être aux côtés des territoires en les accompagnant dans leur réflexion et dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet de revitalisation de leur cœur de bourg/cœur de ville.

Le département lance un premier appel à projets en faveur de la revitalisation des centres-bourgs pour soutenir les collectivités sous deux formes : un volet stratégique (projet de revitalisation de l'habitat, commerce, mobilité, lien social, cadre de vie), date limite de dépôt au plus tard le 30 septembre 2020 et un volet opérationnel (projet de revitalisation du centre-bourg), date limite de dépôt au plus tard le 30 octobre 2020.

M. Le Maire ajoute que 1.5 millions d'euros sont dédiés aux communes de niveau 1 (classement INSEE) regroupant les communes se caractérisant par la présence simultanée de services et de groupement indispensable à la vie quotidienne.

M. Le Maire précise que la commune a terminé sa phase de réhabilitation des commerces et des services et que la phase de réhabilitation de locaux vacants est déjà bien avancée.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une candidature à l'appel à projets – Revitalisation des Centres-Bourgs Ornais – Volet opérationnel afin de réhabiliter la place Jules Levée et la Rue Chancerot.

La Commune de Lonlay L'Abbaye s'engage à la réhabilitation de 3 maisons vacantes au n° 8 et 9 Place Jules Levée – Parcelles AB 92 et 93, au n° 4 Rue Chancerot – Parcelles AB 103-237, et des échanges avec le propriétaire de la parcelle AB 101 et 102 afin de désenclaver l'îlot toujours dans un but d'attractivité, ainsi que l'aménagement des extérieurs avec accès sur la Rue Chancerot, parcelle AB 237.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise M. Le Maire ou ses adjoints à déposer la candidature de la Commune pour l'appel à projets – Revitalisation Centres-Bourgs et à signer toutes pièces du dossier à intervenir,
- autorise M. Le Maire à demander toutes subventions, DETR, au Département, au Conseil Régional, etc...

2 - Maîtrise d'œuvre – Aménagement de 4 logements Place Jules Levée et de 2 logements Rue Chancerot et Aménagement des extérieurs avec accès sur la Rue Chancerot, avec échange de terrain, parcelle AB 101

Le Conseil Municipal a décidé de lancer une consultation auprès d'architectes pour exercer la mission complète de maîtrise d'œuvre des travaux suivants :

- Aménagement de 4 logements au niveau de la Place Jules Levée et de 2 logement au niveau de la Rue Chancerot et aménagement des extérieurs avec accès sur la Rue Chancerot, parcelle AB 237.

Après étude des propositions suivant les critères définis, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'architecte suivant :

SICA NORMANDIE « Architecture. Habitat d'ALENCON pour la mission ci-dessus définie. Le taux d'honoraires sera de 7.15 % du montant HT des travaux estimés.

Le Conseil municipal, autorise M. le Maire ou ses Adjoints à signer toutes pièces du dossier à intervenir.

3 - Questions diverses

➤ M. Le Maire fait part au Conseil Municipal du résultat concernant l'aménagement de sécurité Route du Stade. Le Département nous propose la pose de coussins berlinois et la création d'un passage piéton sur la RD 217, Route de Stade.

M. Le Maire propose de demander 2 devis.

Le Conseil Municipal accepte.

Compte rendu du Conseil Municipal du 08 décembre 2020

Etaient présents : Mesdames et Messieurs C. DEROUET – J. GUERIN - J.C COQUIO – I. LANGLOIS - F. LAUTOUR - V. BESNARD - C. PELLERIN – N. BOUCHARD - S. POTTIER - V. FOURRÉ – P. LETONDEUR - P. LESELLIER - C. LAFONT – S. DELACOUR - A. DURAND

Absents excusés : Néant

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Christophe PELLERIN

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal leur accord pour quatre questions qui n'avaient pas été mises à l'ordre du jour, à savoir :

- Proposition Achat de Maison (Réhabilitation du haut du bourg)
- Loyer du local occupé par le médecin et loyers des infirmières du Pôle Santé
- Etudes topographiques – Lotissement St Nicolas
- Délégation de signature – Autorisations en matière d'urbanisme

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'étudier ces quatre points.

1, Droit de préemption urbain - Route du Stade

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu un dossier pour la vente d'un immeuble soumis au droit de préemption urbain. Il s'agit de la parcelle AC 217 d'une superficie totale de 530 m², située 8 Route du Stade sur laquelle est implantée un bâtiment appartenant à M. et Mme LÉBOUCHER.

En effet, l'ensemble du matériel technique étant réparti dans différents lieux et afin d'améliorer les conditions de travail du service technique de la Commune, M. Le Maire propose d'acheter ce bâtiment pour en faire un atelier fonctionnel pour le service technique.

Le prix de vente est fixé à quarante-huit mille euros (48 000 €) auquel il convient d'ajouter les frais d'acte notarié à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et une abstention pour relation commerciale, décide :

- d'exercer son droit de préemption urbain sur ce bien.
- de donner son accord sur le prix fixé.
- d'autoriser le Maire ou ses Adjointes à signer toutes pièces relatives à l'acte à intervenir.

2, Loyer de la MAM au 01.10.2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Maison d'Assistante maternelle est fonctionnelle depuis le 1^{er} octobre 2020 et qu'il convient d'en fixer le montant du loyer.

En accord avec les assistantes maternelles, M. Le Maire propose de fixer la location à 500.00 € HT soit 600.00 € TTC mensuellement.

Toutefois, afin d'encourager les locataires dans leur activité, Monsieur le Maire propose une location gratuite des locaux pour une durée de 3 mois à compter du 01 octobre 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet de location entre la Commune et les assistantes maternelles.

Il charge Maître PIGEON, Notaire à DOMFRONT d'établir le bail dans les conditions ci-dessus énoncées. Les frais d'acte seront supportés par le bailleur.

Il autorise M. le Maire ou ses Adjointes à signer tous documents concernant ce dossier de location.

3, Loyer local médecin au 01.01.2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le médecin, Mme Marion LE MONNIER, est installé depuis le mois d'août dans les locaux de la Mairie et qu'il convient d'en fixer le montant du loyer.

Le montant de la location serait fixé à 650.00 € HT soit 780.00 € TTC mensuellement, auquel il convient d'ajouter une avance mensuelle pour charges qui s'élève à 82.78 € TTC (eau, électricité, chauffage), à compter du 01.01.2021. M. Le Maire ajoute que ces charges seront réactualisées chaque année.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet de location entre la Commune et le médecin, Mme Marion LE MONNIER.

Il charge Maître PIGEON, Notaire à DOMFRONT d'établir le bail dans les conditions ci-dessus énoncées. Les frais d'acte seront supportés par le bailleur.

Il autorise M. le Maire ou ses Adjointes à signer tous documents concernant ce dossier de location.

4, Loyer des infirmières du Pôle Santé au 01.01.2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence santé revient aux communes à compter du 01.01.2021 et qu'il convient de fixer le montant du loyer des infirmières installées au Pôle Santé au 01.01.2021.

M. Le Maire propose de conserver les montants du loyer et des charges fixées par la CDC, à savoir un loyer mensuel de 197.75 € TTC auquel il faut ajouter 90.00 € TTC de charges.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet de location entre la Commune et le SCP CABINET INFIRMIER DU BOCAGE

Il charge Maître PIGEON, Notaire à DOMFRONT d'établir le bail dans les conditions ci-dessus énoncées. Les frais d'acte seront supportés par le bailleur.

Il autorise M. le Maire ou ses Adjointes à signer tous documents concernant ce dossier de location.

5, Proposition acquisition, désenclaver, aménager, réhabiliter 3 maisons en 6 logements (rendre le haut du bourg attractif)

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal que les maisons situées dans le haut du bourg, au niveau de la Place Jules Levée et Rue Chancerot, appartenant à l'indivision Mézenge, à M. et Mme Leroyer et l'ancienne étude notariale sont à vendre.

M. Le Maire explique qu'il est déjà rentré en contact avec les propriétaires et qu'ils ont donné leur accord pour les montants suivants :

- Maison 8 Place Jules Levée = 25 000 €
- Maison 4 et 6B Rue Chancerot = 42 400 €
- Maison 9 Place Jules Levée = 35 000 €
- échange de terrain entre le 2 Rue Chancerot Parcelle AB 101 et une partie de la parcelle AB 103 du 4 Rue Chancerot.

En effet, cela permettrait de poursuivre la stratégie de la Commune à savoir désenclaver, aménager et réhabiliter les locaux vacants dans le haut du bourg afin d'amplifier l'attractivité de notre commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour l'achat de l'ensemble de ces lots,
- charge M. Le Maire de prendre contact avec les notaires,
- autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer tous documents relatifs à ce dossier,
- décide que les crédits seront portés au B.P. 2021.

6, Demande de subventions — Désenclaver, Aménager, Réhabiliter 3 maisons vacantes

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Lonlay L'Abbaye s'engage à désenclaver, aménager, réhabiliter 3 maisons vacantes au 8 Place Jules Levée - Parcelle AB 93, au 9 Place Jules Levée – Parcelle AB 92, au 4 Rue Chancerot – Parcelles AB 103 et AB 237, également au 6B Parcelle AB 106, et le 2 Rue Chancerot est concernée par un échange de terrain entre la parcelle AB 101 et une partie de la parcelle AB 103 du 4 Rue Chancerot.

M. Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à demander des subventions pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise M. Le Maire à demander toutes subventions, Préfecture (DETR, DSIL la dotation de soutien à l'investissement local), au Département, au Conseil Régional, etc...

7, Demande de subventions – Création du Lotissement St Nicolas

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune va créer un nouveau Lotissement St Nicolas. Et de demande au conseil municipal de l'autoriser à demander des subventions pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise M. Le Maire à demander toutes subventions, Préfecture (DETR, DSIL la dotation de soutien à l'investissement local), au Département, au Conseil Régional, etc...

8, Devis pour études Topographiques – Lotissement St Nicolas

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser des études topographiques dans le cadre de la création de nouveau Lotissement St Nicolas. Pour ce faire, une consultation a été lancée auprès de 4 entreprises, 3 ont répondu :

- l'entreprise GEOMAT pour un montant de 4 500 € HT
- le Cabinet Bellanger pour un montant de 3 850 € HT
- la société TOPDESS pour un montant de 3 500 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'offre la mieux-disante à savoir la société TOPDESS, pour un montant de 3 500.00 € HT soit 4 200.00 € TTC.

9, Devis Rudy Gérard

M. le Maire informe le conseil municipal que l'activité du médecin est en plein essor et qu'il convient de lui aménager une pièce supplémentaire dans le but de recevoir un collaborateur ou un interne pour faire face aux fortes demandes.

Pour ce faire, un devis a été demandé à M. Rudy Gérard qui s'élève à la somme de 3 907.85 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte ce devis.

10, Devis Schmitt – Aménagement de la Boulangerie

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise SCHMITT va faire les travaux de reprise de la terrasse du bar et que le devis s'élève à 10 513.60 € TTC.

Cependant, M. Le Maire précise que les travaux avaient été réalisés par cette même entreprise et qu'il conviendrait que l'entreprise SCHMITT prenne en charge la moitié de ce devis et que la commune prenne en charge l'autre moitié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la prise en charge du devis par la commune pour un montant de 5 256.80 € TTC.

11. Etude de devis – Aménagement de sécurité Route du Stade

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser un aménagement de sécurité, avec préconisation du Conseil Départemental : pose de coussins berlinois et de création d'un passage piéton, sur la RD 217 au niveau de la Route du Stade. Pour ce faire, une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises :

- Sté LACROIX de St Herblain propose un devis d'un montant de **2 761.03 € HT soit 3 313.24 € TTC**,
- Sté SINATURE de Cormelles Le Royal propose un devis d'un montant de **2 264.18 € HT soit 2 717.02 € TTC**,
- La Sté SELF SIGNAL de Cesson propose un devis d'un montant de **2 117.54 € HT soit 2 541.05 € TTC**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de la société SELF SIGNAL, basée à Cesson Sévigné, pour un montant de 2 117.54 € HT soit 2 541.05 € TTC.

12. Tarif Plaque Columbarium – Cimetière La Bévière

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le Jardin du Souvenir a été équipé d'une stèle sur laquelle des plaques nominatives pourront être fixées en souvenir de nos défunts.

- M. Le Maire propose de définir les tarifs comme suit :
- la fourniture des plaques moyennant un coût de 20.00 € par plaque non gravée, dans un souci d'uniformité
 - la dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir pour un coût de 30.00 €
 - la pose de cavurne, par la commune, pour un montant de 200.00 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces différents tarifs et charge M. le Maire de les faire appliquer.

13. Délégation de signature en matière d'urbanisme

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- désigne M. Jean-Claude COQUIO, Premier Adjoint, pour avoir délégation de signature en matière d'autorisations d'urbanisme, en cas d'empêchement de M. Le Maire ou lorsque celui-ci est intéressé à l'affaire, et ce pendant toute la durée de son mandat.

14. Exonération pénalités de retard – Marché Travaux Création MAM

Vu la délibération N° 2019-00036 en date du 24 juin 2019 portant attribution du marché de travaux pour la création d'une maison d'assistante maternelle - MAM.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux relatifs à la création d'une maison d'assistante maternelle – MAM sont terminés mais que le délai de réalisation des travaux prévu dans le marché a été dépassé.

Pour cela, des pénalités de retard devraient être appliquées aux entreprises. Cependant, compte tenu des conditions particulières qui n'ont pas permis une réalisation conforme à ce qui était prévu et donc qui ont engendré des retards, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver une exonération totale des pénalités de retard qui devaient être appliquées aux entreprises en vue de procéder aux paiements des Décomptes Généraux et Définitifs aux entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de renoncer purement et simplement à appliquer les pénalités de retard prévues au marché pour les entreprises ci-dessus énumérées.
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou ses adjoints pour la mise en œuvre de la présente délibération.

22. Questions diverses.

- M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de la part de M. et Mme Hecquard demandant de faire des travaux dans leur logement (Changement de plusieurs fenêtres).

M. Le Maire répond que cette demande a bien été prise en compte. Cette demande sera réalisée lorsque la commune aura la possibilité de déposer un dossier de subvention DETR (1 dossier par an).

- M. Le Maire fait part au conseil municipal de la visite de Mme La Préfète le mardi 1^{er} décembre 2020. Il ajoute qu'il lui a remis un dossier d'une quarantaine de pages présentant la commune et relatant les différentes difficultés rencontrées lors de tous ses projets.

Nous aimerions que l'ensemble de nos politiques soient des facilitateurs.

Suite à sa visite, Mme La Préfète confirme sur Facebook que « L'état, grâce AU PLAN DE RELANCE, s'engagera au côté de la Commune pour l'accompagner dans cette dynamique ».

-Mme Jacqueline Guérin, Adjointe au Maire fait part à l'assemblée de la demande de la Directrice de l'école concernant le test du Radon, quand sera-t-il fait ? ainsi que l'insonorisation de la cantine. Une question se pose, à qui incombent les travaux ? La Commune ou la CDC ?

M. Le Maire répond qu'il se renseigne.

- M. Le Maire tient à féliciter tous les membres du Comité des Fêtes pour les décorations de Noël qui valorisent notre Bourg ainsi que nos habitants qui ont décoré leur sapin extérieur. M. Le Maire remercie également les bénévoles qui ont embellis notre Abbaye avec la crèche malgré le contexte sanitaire actuel.

- M. Le Maire annonce que vu le contexte sanitaire actuel, il serait préférable d'annuler les vœux 2021.

Le Conseil municipal valide cette proposition. Il n'y aura donc pas de Vœux du Maire pour 2021.

En raison des mesures sanitaires liées à la COVID 19, la cérémonie des vœux qui se tient habituellement mi-janvier de chaque année est annulée.

Le conseil municipal vous souhaite une bonne et heureuse année 2021

Que cette année vous apporte santé,
bonheur, réussite et succès dans vos
projets